Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de la fiscalité

Les impôts dévoilent leurs nouvelles e-prestations

Pour lancer la nouvelle année fiscale, l'Administration cantonale des impôts (ACI) propose de nouvelles e-prestations destinées à faciliter les démarches des contribuables. Il est désormais possible de déterminer ou de modifier en ligne ses acomptes d'impôt, de demander une prolongation du délai de dépôt de sa déclaration d'impôt ou de solliciter un plan de recouvrement pour payer ses factures d'impôt en cas de difficulté financière momentanée.

Ces nouvelles e-prestations, baptisées e-ACO, e-Délai et e-PlanRecouvrement, sont disponibles 24h/24, utilisables sur tous les supports (tablette, PC, smartphone...), adaptées aux malvoyant-e-s et conformes aux critères permettant leur intégration dans l'espace sécurisé mis en place par le Canton. Elles figurent sur www.vd.ch/impots. Le développement de ces nouvelles prestations s'inscrit dans la volonté de la Direction générale de la fiscalité d'être une éco-administration. Grâce à différentes mesures, l'ACI a déjà pu économiser en 2018 quelque 1 million 500'000 pages, soit une réduction d'environ 10% du total des impressions.

Le conseiller d'Etat Pascal Broulis a par ailleurs fourni des chiffres sur les statistiques fiscales. Au 1er janvier 2019, 75,85 % des contribuables ont été taxés pour 2017. Il a également présenté des données relatives aux dénonciations spontanées non punissables (DSNP).

Initiée l'an dernier, la campagne de sensibilisation auprès des jeunes sera reconduite de février à avril 2019 dans les établissements de l'enseignement post-obligatoire (centres professionnels, gymnases, Ecole de la transition). L'objectif est d'informer les apprentis et les étudiants sur l'obligation de remplir une déclaration d'impôt et de faire diminuer le nombre de taxations d'office. Dès leur majorité, les jeunes sont en effet tenus de remplir une déclaration d'impôt, même s'ils ne gagnent rien. Par méconnaissance, nombreux sont celles et ceux qui négligent de le faire et s'exposent à recevoir une sommation avec émolument et à faire l'objet d'une taxation d'office avec amendes.

Enfin le Groupe des utilisateurs (GDU), qui réunit un panel de contribuables représentatifs de la population vaudoise, a été renforcé en 2018. Le groupe sera notamment appelé à tester les applications en cours de développement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Marianne Cornaz, Conseillère en communication, Direction générale de la fiscalité

TÉLÉCHARGEMENT(S)